

POLITIQUE D'EXECUTION

Conformément à l'article L.533-18 du Code monétaire et financier, CHAMPEIL (ci-après la Société) prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres sur instruments financiers.

Politique d'exécution

Lorsque la Société fait exécuter des ordres pour le compte de ses clients, les critères suivants sont pris en compte : prix, coût, rapidité d'exécution, probabilité d'exécution et toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre.

S'agissant des transactions réalisées pour des clients « non-professionnels », le facteur déterminant de choix sera le meilleur coût total (prix de l'instrument financier augmenté des coûts liés à l'exécution selon la tarification accordée au client).

Sélection des lieux d'exécution

La Société ne passe pas d'ordre directement sur le marché ; pour chaque catégorie d'instruments, elle sélectionne pour ce faire des prestataires de services d'investissement (des intermédiaires) dont la politique d'exécution d'ordres est conforme à ses propres obligations.

Périmètre Produits

Cette politique d'exécution s'applique à l'ensemble des instruments financiers tels que définis par la réglementation et traité par la Société dans le cadre du mandat ou de la convention conclue avec le Client.

Surveillance des politiques d'exécution

La société surveille régulièrement l'efficacité de ses dispositifs en matière d'exécution d'ordres afin d'en déceler les lacunes et d'y remédier le cas échéant. Annuellement, elle réexamine sa politique d'exécution ainsi que ses dispositifs en matière d'exécution des ordres.

Instruction spécifique d'un Client

La Société s'acquitte de son obligation d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres sur instruments financiers dans la mesure où elle exécute un ordre ou un aspect précis de l'ordre en suivant des instructions spécifiques données par le client concernant l'ordre ou l'aspect précis de l'ordre.

La politique détaillée est disponible sur simple demande auprès de la Société.

MàJ : 03/01/2018